

E.P.A.G.



Ecole de Pilotage Amaury de la Grange - Aérodrome - 59660 MERVILLE

Tél. : 03 28 42 94 49 Fax : 03 28 42 94 10

<http://www.iaagepag.com> Email : epag@iaagepag.com

Déclaration d'existence de Formation Professionnelle Continue n° 3159 013 5159

PRIVATE PILOT LICENCE

PRIVILEGES

- Remplir la fonction de pilote Commandant de Bord sur tout avion non exploité en transport aérien public.

CONDITIONS D'ADMISSION EN STAGE

- Etre détenteur du certificat d'aptitude physique, classe 2 délivré par un médecin agréé par le conseil médical de l'aviation civile
- Etre âgé de 17 ans révolus.
- Etre titulaire de l'examen théorique du PPL
- Il est souhaitable d'avoir un bon niveau de lecture au son (identification des balises, morse) FCL1-170 Appendice 1.

DEVIS ESTIMATIF - FORMATION PRATIQUE

- Cours théoriques	35 H 00
- Simulateur FNPT	05 H 00
- Vol Double Commande DA40	25 H 00
- Vol Solo DA40	15 H 00
- Test DA40 (environ 2 heures)	

Durée approximative de la formation : 11 semaines

Calendrier des stages : nous consulter

Nota : Habitation vol de nuit possible (4 heures DC + 1 heure solo DA40)

Le CD Lilienthal (réalisé conjointement par l'EPAG et l'Institut Mermoz) dédié à l'enseignement théorique du pilote privé est disponible moyennant 75 €(nous consulter).

-
- Nota** : 1) Le projet de devis ne constitue en aucun cas un document contractuel.
2) Le contenu de la formation pourra être révisé en fonction des résultats, après décision conjointe du stagiaire et de l'école.
3) **Les tarifs indiqués incluent l'instruction, ainsi que les taxes d'atterrissage et de carburant.**
4) **Le temps consacré par les instructeurs aux briefings et débriefings n'est pas facturé.**
5) L'EPAG se réserve le droit de modifier sans préavis ses tarifs en cas de variation des coûts de carburant.
6) **Le coût de la formation sera facturé au candidat en fonction du tarif en vigueur à la date de son inscription.**
7) Les tarifs indiqués excluent le coût de la documentation nécessaire à la formation pratique (carnet de vol, cartes VAC, pochette VFR, cartes 1/500 000, ...) ainsi que l'hébergement, la restauration, les déplacements des stagiaires.

Tarifs en vigueur au 01/02/2006